

La scolarisation des enfants et adolescents polyhandicapés en Auvergne- Rhône-Alpes: un enjeu pour une école pleinement inclusive

Date de publication : Février 2022

Étude commanditée par et menée en partenariat avec



Centre Régional d'Études,
d'Actions et d'Informations
*en faveur des personnes
en situation de vulnérabilité*

La région Auvergne-Rhône-Alpes fortement mobilisée pour améliorer la scolarisation des enfants et adolescents polyhandicapés

Les acteurs du secteur médico-social et de l'Education nationale ont réaffirmé leur volonté de renforcer la scolarisation des enfants polyhandicapés. Grâce à un travail partenarial régional mené en juin 2021, les professionnels ont proposé des leviers favorisant la scolarisation de ce public. Le CREAI Auvergne-Rhône-Alpes a conduit ce travail à la demande conjointe de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes et de la région académique de l'Education nationale.

Les travaux de la commission Polyscol et les ULIS polyhandicap sont des illustrations particulièrement intéressantes, à considérer dans le cadre de la convention régionale sur l'école inclusive.



SOMMAIRE

p.03

La scolarisation des enfants et adolescents polyhandicapés reste un défi

p.06

Les réponses adaptées des acteurs régionaux pour favoriser la scolarisation des enfants et adolescents polyhandicapés

p.10

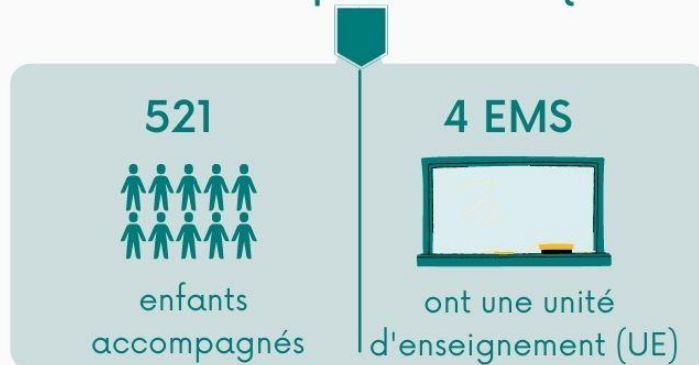
Les dispositifs mis en œuvre dans la région Auvergne-Rhône-Alpes ont-ils vocation à se déployer en région ?

La scolarisation des enfants et adolescents polyhandicapés reste un défi

Enquête menée par le CREAI Auvergne-Rhône-Alpes en 2020
auprès des établissements sans dispositif externalisé

En Auvergne Rhône-Alpes, 17 EMS sont dédiés à l'accompagnement des enfants et adolescents polyhandicapés (autorisation polyhandicap FINESS)

13 EMS ont répondu à l'enquête



Parmi ces enfants en situation de polyhandicap

30 % sont scolarisés



mais 70 % ne le sont pas.

La scolarisation des enfants polyhandicapés est un enjeu majeur au cœur des politiques publiques.



En Auvergne-Rhône-Alpes, l'ARS et la région académique ont réaffirmé, depuis 2016, leur engagement commun pour une école inclusive pour tous les enfants. Ainsi, la convention thématique en faveur de l'école inclusive 2016-2021 fixe des cibles prioritaires et des objectifs précis pour promouvoir l'école inclusive.

La scolarisation des enfants en situation de handicap constitue aussi une priorité nationale. Ainsi, la circulaire interministérielle de 2020¹ rappelle les enjeux autour du développement des unités d'enseignement (UE) pour les élèves polyhandicapés. Ce texte national a deux objectifs prioritaires. Premièrement, il permet d'apporter un cadre adapté pour encourager le développement de ces UE portées par les établissements médico-sociaux. Deuxièmement, il permet d'inciter le développement des pratiques inclusives en matière de scolarisation des enfants polyhandicapés.

Au regard des enjeux nationaux, l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes et la Région académique ont sollicité les acteurs régionaux. Ainsi, les professionnels de l'Education nationale et du secteur médico-social ont mis conjointement en avant des préoccupations majeures.

Le CREA a organisé un groupe de travail régional en juin 2021. Il a réuni des professionnels d'établissements médico-sociaux pour enfants et adolescents polyhandicapés, des inspecteurs de l'Education nationale chargés de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves handicapés (IEN-ASH) et des représentants de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes. Les acteurs régionaux ont évoqué plusieurs enjeux auxquels des réponses doivent être apportées pour garantir une scolarisation à tous les enfants polyhandicapés.

Dans le cadre de ces échanges et de manière transversale, un changement des représentations concernant l'accès aux apprentissages des enfants polyhandicapés paraît indispensable. Ce changement de regard conduirait à des évolutions des pratiques professionnelles, tant dans le secteur de l'Education nationale que du médico-social. En effet, du côté de l'Education nationale, les enseignants sont confrontés à « un éloignement important des compétences scolaires habituelles » avec les enfants polyhandicapés : faire changer le regard et les représentations autour de la scolarisation de ces enfants reste encore un véritable enjeu. Il faut donc poursuivre le travail pour « convaincre les professionnels éducatifs que les enfants polyhandicapés peuvent apprendre des choses à l'école ». Du côté du secteur médico-social, « la culture des professionnels reste encore axée prioritairement sur le soin ».

¹ Circulaire interministérielle n° DGCS/3B/DGESCO/2020/113 du 02 juillet 2020 relative au cahier des charges d'unité d'enseignement pour les élèves polyhandicapés

A cela, les professionnels régionaux ont ajouté 4 préoccupations majeures.



Comment surpasser les difficultés de communication avec les enfants polyhandicapés ?

Ces enfants peuvent connaître des troubles importants de la communication, voire être non verbaux. Ils peuvent aussi avoir des troubles du comportement associés. Le développement des méthodes de communication alternative est donc nécessaire.



Comment renforcer les liens entre l'Éducation nationale et les établissements médico-sociaux ?

De riches coopérations sont déjà mises en œuvre sur certains territoires de la région. Ce travail de coopération nécessiterait d'être poursuivi sur l'ensemble de la région Auvergne-Rhône-Alpes



Comment outiller les enseignants des écoles ?

En accompagnant les enfants polyhandicapés, les enseignants sont confrontés à un éloignement important des compétences scolaires habituelles. La formation des enseignants est primordiale pour favoriser et valoriser les apprentissages.



Comment garantir la continuité des soins et des rééducations ?

La dimension du soin peut être essentielle pour ces enfants. Cela conduit à s'interroger sur l'organisation des espaces et des temps pour organiser ces accompagnements complémentaires dans les écoles.

A ces 4 préoccupations se joignent d'autres difficultés complexifiant la scolarisation de ces enfants.

La **fatigabilité des élèves polyhandicapés** ainsi que leur besoin d'accompagnement dans leurs mouvements sont à prendre en compte, au même titre que la nécessaire installation matérielle, comprenant entre autres les appareillages. L'externalisation des dispositifs de scolarisation pour les enfants polyhandicapés nécessite une réflexion autour de la logistique à assurer entre l'école et l'établissement médico-social, en termes de gestion des transports et de moyens humains. **Ainsi, des adaptations matérielles des lieux de scolarisation mais également des adaptations des temps scolaires sont nécessaires.**

Afin d'assurer une cohérence et une continuité dans les accompagnements proposés, les professionnels s'interrogent sur l'amélioration des coopérations et des complémentarités entre les éducateurs et les enseignants. Ils souhaitent également associer davantage les parents aux choix des parcours scolaires des enfants.

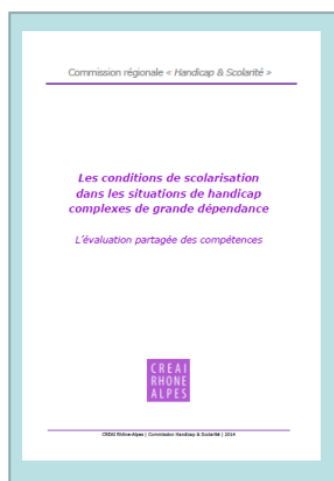
Enfin, les professionnels soulignent les éventuels freins à la scolarisation au regard de l'âge des enfants. En effet, cela concerne les enfants dont l'âge ne permet pas de bénéficier de l'obligation de scolarisation. Avec le passage de l'obligation de scolarisation pour les jeunes enfants à 3 ans (au lieu de 6 ans), cela concernera davantage les adolescents de plus de 16 ans. En effet, au-delà de cet âge, ces élèves ne sont plus concernés par l'obligation de scolarisation. En revanche, l'ensemble des professionnels souhaiterait que ces enfants puissent poursuivre leur scolarisation.

Les réponses adaptées des acteurs régionaux pour favoriser la scolarisation des enfants et adolescents polyhandicapés

Afin de favoriser la scolarisation des enfants et adolescents polyhandicapés, des acteurs régionaux ont développé des réponses adaptées.

➔ Commission Polyscol : Des outils au service de la scolarisation des enfants et adolescents polyhandicapés

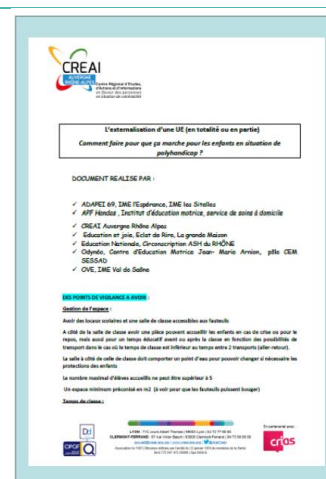
Dans le Rhône, un travail partenarial entre l'Education nationale et des établissements médico-sociaux pour enfants polyhandicapés a conduit à l'élaboration d'outils conjoints au service de leur scolarisation.



Depuis 2009, la commission « Handicap et scolarité » a retenu la thématique des « conditions de scolarisation des enfants en situation de handicap complexe de grande dépendance ». Cette commission, animée par le CREAI Auvergne-Rhône-Alpes, souhaitait penser les conditions favorables nécessaires à la scolarisation pour ces enfants et ces jeunes. Ce travail a permis d'élaborer un **outil d'évaluation des compétences de l'enfant**, partagé entre les différents professionnels et les parents (mis en cohérence avec le GEVASCO).

Externalisation des UE pour enfants et adolescents polyhandicapé : un guide en soutien aux EMS.

Afin de favoriser une scolarisation inclusive des enfants et adolescents polyhandicapés, les professionnels se sont mobilisés pour élaborer et diffuser un cahier des charges relatif à l'externalisation d'une UE. Ce document propose des points de vigilance à avoir pour penser au mieux l'externalisation d'une UE en matière d'organisation de l'espace et des temps.



Un **programme de formation pluriprofessionnelle** a été élaboré pour les équipes des établissements médico-sociaux pour soutenir les dispositifs pédagogiques au sein des UE. Cette formation s’inscrit en complémentarité de la formation des enseignants d’UE assurée par l’Education nationale.

L’objectif de ce programme de formation est de poursuivre le travail conduit sur la scolarisation des enfants en situation de grande dépendance. Il s’agit, pour les professionnels, de partager et de mettre à l’épreuve les outils et démarches finalisés.

Le programme de formation pluriprofessionnelle :	
Les 4 objectifs principaux	<ul style="list-style-type: none"> - Travailler sur les représentations de chaque corps de métier et sur la scolarisation de ces jeunes - Connaître les outils - Acquérir des méthodes d’observation et d’évaluation des compétences des jeunes en situation - Favoriser le travail pluridisciplinaire
Le public visé	L’ensemble des professionnels des EMS accueillant des enfants en situation de grande dépendance sont concernés. Il peut s’agir des éducateurs, des enseignants spécialisés, des enseignants référents, des professionnels paramédicaux, des parents, des psychologues, des professionnels de santé, des chefs de service, des assistants sociaux, des personnels administratifs...
Les objectifs opérationnels et les contenus de formation	Préparer et soutenir les équipes pluridisciplinaires des établissements dans la mise en œuvre des dispositifs pédagogiques.
L’organisation	Depuis 2017, la formation s’organise en 2 sessions. Le travail en sous-groupes pluri-métiers est privilégié, pour favoriser et enrichir les échanges.

Ces actions menées dans le cadre de la commission Polyscol ont eu des bénéfices à plusieurs niveaux.

Au niveau des équipes, cela a contribué à une meilleure connaissance des représentations de chaque acteur, de leurs besoins et de leur fonctionnement. De plus, la place de l’école est reconnue comme pertinente par tous.

Grâce à la mutualisation de ressources et d’outils, les professionnels partagent une meilleure connaissance des jeunes et de leurs potentialités d’évolution. Ces outils viennent en appui à la mise en place des scolarisations.

Ces actions ont contribué à la mise en œuvre des préconisations nationales et régionales en matière de scolarisation des enfants polyhandicapés.

Désormais, dans le département du Rhône, tous les établissements accueillant des jeunes d’âge scolaire ont une unité d’enseignement. De plus, les temps de scolarisation sont effectifs et semblent plus conséquents qu’auparavant. **Grâce aux outils partagés, les évolutions des enfants sont aussi mesurables.**

Les établissements participant à ces réflexions envisagent aujourd’hui d’enclencher une dynamique vers une école plus inclusive. Cela pourrait passer par le développement des dispositifs externalisés de scolarisation. Pour ce faire, certains freins restent encore à lever, notamment concernant les locaux et les conditions matérielles nécessaires.

➔ ULIS polyhandicap : Des dispositifs au bénéfice de la scolarisation des élèves polyhandicapés

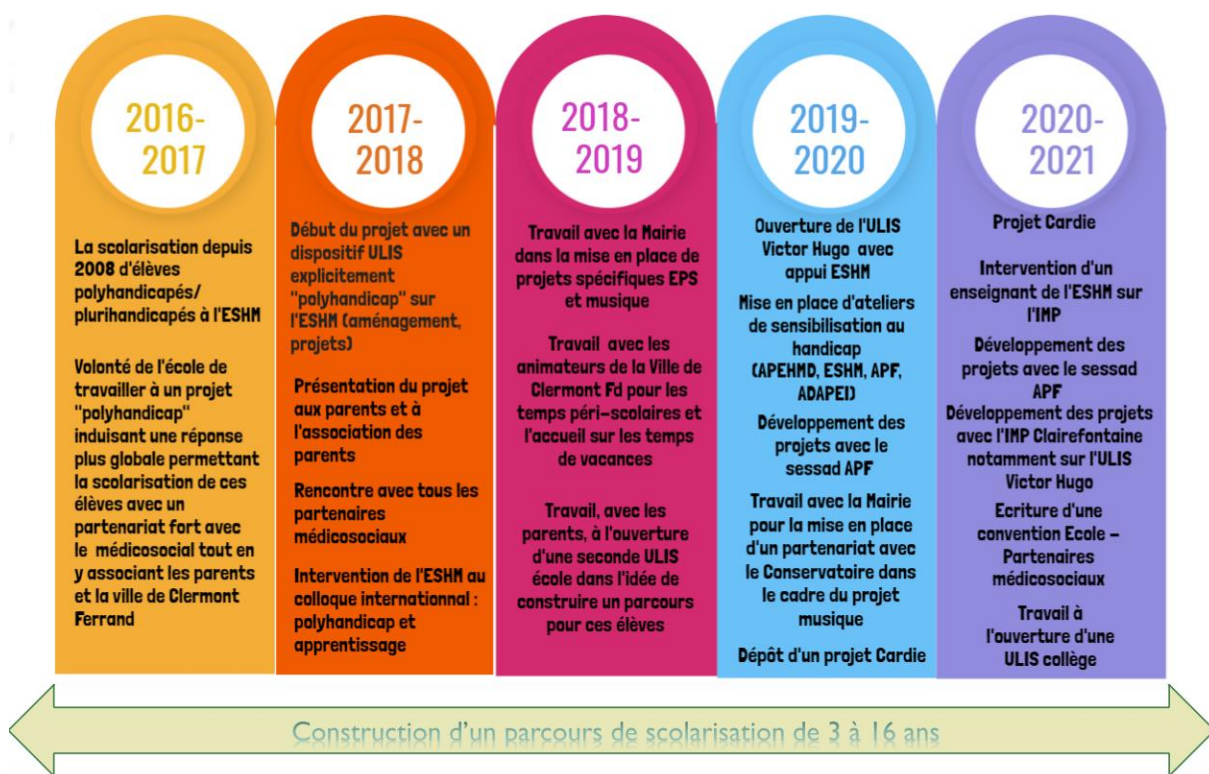
Dans le département du Puy-de-Dôme, 3 dispositifs ULIS ont progressivement été mis en place, depuis 2016. Dans chaque dispositif ULIS, de 5 à 13 élèves sont aujourd'hui scolarisés. Ces dispositifs permettent de scolariser des enfants et adolescents polyhandicapés, qu'ils soient ou non accompagnés par un EMS sur le plan médico-éducatif.

L'Education nationale a mené un travail conjoint avec les parents, les partenaires médico-sociaux et les collectivités. Aussi appelées ULIS renforcées, ces ULIS polyhandicap permettent de proposer un parcours scolaire pour des élèves polyhandicapés âgés de 3 à 16 ans. Chaque enfant peut également être accompagné ou non par un établissement ou un service médico-social. Ces ULIS ont alors développé des collaborations avec tous les ESMS polyhandicap du département afin de proposer une modalité de scolarisation à ces enfants.

Les unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS)

Les ULIS sont des dispositifs développés dans les écoles (ULIS-école), les collèges (ULIS-collège), et les lycées (ULIS-lycée).

Ces dispositifs favorisent la scolarisation d'un petit groupe d'élèves présentant des troubles compatibles, dans le 1^{er} ou le 2nd degré. Au regard de leur âge, les élèves sont inscrits dans leur classe de référence où ils peuvent suivre certains apprentissages.



L'ensemble des acteurs réaffirme le lieu de l'école comme le lieu de la scolarisation de tous les enfants. La réussite de ces ULIS est aussi le fruit d'un travail collaboratif entre les différents partenaires.

“ L'école se fait à l'école”

IEN-ASH du Puy-de-Dôme

médico-sociaux et les enseignants ont coconstruit des projets intégrés dans l'école et sur le temps scolaire.

Le travail conjoint a également conduit au développement d'outils

Dès les premières discussions, une réflexion commune a été engagée sur l'organisation spatiale et temporelle d'un dispositif ULIS polyhandicap.

Chaque espace à disposition doit avoir une fonction précise.

Cette organisation spatiale favorise la ritualisation et la compréhension des tâches demandées. De plus, l'organisation temporelle doit permettre de prendre en compte les besoins de ces élèves (physiologiques, rééducatifs...). Afin de garantir une cohérence des accompagnements, les partenaires



spécifiques au polyhandicap, partagé par les professionnels concernés. A titre d'exemple, des fiches de liaison avec les parents ont été mises en place, pour fluidifier la communication autour du projet de l'enfant. Des

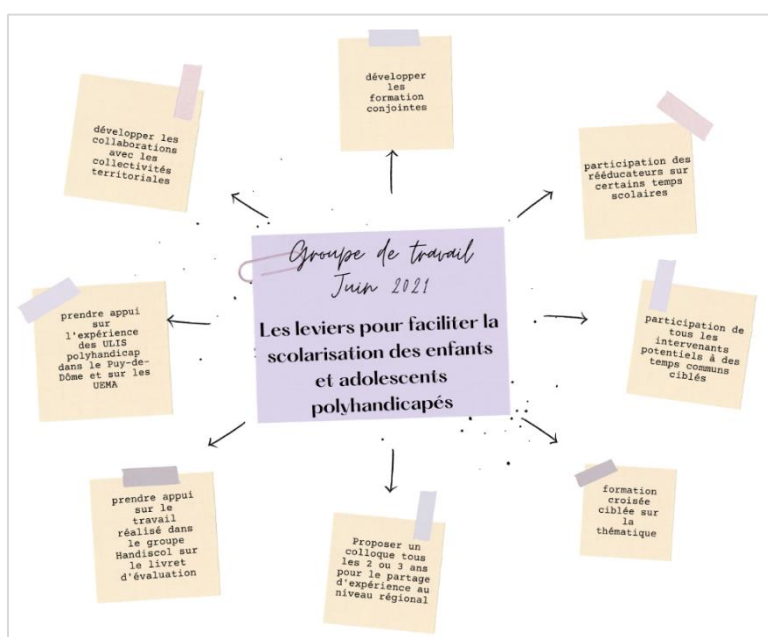
outils pédagogiques ont été développés pour suivre les acquis scolaires des enfants. D'autres outils ont été diffusés à l'ensemble des professionnels des écoles d'accueil, pour permettre notamment un accompagnement adapté pendant les temps périscolaires (temps de repas...).

Les équipes de ces ULIS souhaiteraient pouvoir prolonger cette démarche de scolarisation des enfants polyhandicapés au sein des écoles. L'enjeu aujourd'hui reste de promouvoir les regards croisés autour de la scolarisation des enfants polyhandicapés et de renforcer la mutualisation des accompagnements pour ces enfants. Les équipes ont prévu de poursuivre le travail concernant les temps périscolaires et aimeraient inscrire ce déploiement dans une démarche de recherche et d'évaluation.

Les dispositifs mis en œuvre dans la région Auvergne-Rhône-Alpes ont-ils vocation à se déployer en région ?

Pour que la scolarisation des enfants et adolescents polyhandicapés soit mise en œuvre, une collaboration effective entre les professionnels du médico-social et de l'Éducation nationale est indispensable. Cette collaboration, mise en œuvre au niveau institutionnel entre l'ARS et la Région académique, doit encore être développée à un niveau local. Les professionnels régionaux, réunis par le CREAI, en juin 2021, ont unanimement appelé au déploiement des actions conjointes Education nationale / médico-social.

La commission Polyscol dans le Rhône ou les ULIS polyhandicap dans le Puy-de-Dôme ont suscité un intérêt majeur pour les acteurs régionaux. Ces dispositifs, encore départementaux, mériteraient d'être développés sur l'ensemble de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Ainsi, pour rendre l'école pleinement inclusive, « le développement d'un espace professionnel d'intermétier unissant l'école à son environnement² » semble aujourd'hui indispensable.



Pour développer les temps d'échanges, de rencontres et de co-construction entre l'Éducation nationale et le secteur médico-social, les professionnels recommandent le développement :

- de formations conjointes,
- de temps de rencontre sur les lieux d'apprentissage (que ce soit des apprentissages éducatifs ou sociaux,
- de la participation des rééducateurs sur certains temps scolaires.

Ces temps permettraient aux professionnels de réfléchir

conjointement au développement des « langages alternatifs » et des « outils numériques pour surmonter les empêchements du Lire Ecrire ». Ils souhaiteraient également avoir des temps d'échanges mutualisés pour « prendre le temps d'aménager les contenus pour les enseignants en lien avec l'ESMS ». La mise en œuvre de ces propositions doit permettre de proposer des parcours de scolarisation diversifiés, où l'école doit être le lieu privilégié de la scolarisation des enfants polyhandicapés. **Ces leviers apparaissent aujourd'hui incontournables pour agir en faveur de la scolarisation des enfants et adolescents polyhandicapés dans la région.**

² Serge Thomazet et Corinne Mérini, « Le travail collectif, outil d'une école inclusive ? », *Questions Vives* [En ligne], n° 21 | 2014, mis en ligne le 15 septembre 2014, consulté le 12 juillet 2021. URL : <http://journals.openedition.org/questionsvives/1509>